



FEDERATION FRANCAISE DE LA CORDONNERIE MULTISERVICE

Dominique Soullard
Président de la FFCM
21, rue Jean Poulmarch - 75010 PARIS
01 42 08 47 50 – 02 48 75 76 00- 06 37 76 16 93
ffcordo@orange.fr - cordo.dominique@gmail.com

Monsieur Laurent WAUQUIEZ
Président du Conseil Régional
Auvergne Rhône-Alpes

.....
.....

Paris, le 3 avril 2017

Monsieur le Président,

Nous avons été informés il y a quelques jours de votre décision sans préalable, de supprimer les crédits destinés au fonctionnement de la formation à la filière cuir, au Centre AFPA de Romans-sur-Isère, (récemment devenu l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle des Adultes EPIC).

En région Rhône-Alpes Auvergne, les financements de formation se font de plus en plus rares, surtout pour les demandeurs d'emploi et les personnes souhaitant se reconverter.

Pourtant, s'il y a un levier prioritaire sur lequel il nous faut lever, c'est bien pour ces ressortissants là.

La Fédération Française de la Cordonnerie Multiservice (FFCM) est adhérente à la Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services (CNAMS) que préside Monsieur Pierre MARTIN, et affiliée à l'Union Professionnelle Artisanale (UPA) devenue depuis novembre 2016 l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) accueillant en son sein une quatrième composante l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL).

La FFCM est la seule organisation professionnelle patronale représentative du secteur de la cordonnerie multiservice.

Nous agissons partout, là où le métier se doit d'être défendu; vers les entreprises par des services spécifiques, dans les commissions paritaires, les conventions collectives, l'association ADCMSA pour la collecte et la répartition du dialogue social, les conventions de partenariat avec les centres de formation et les institutions d'assurance et de santé.

Notre organisation est très vivante et ne ménage pas ses efforts pour accompagner son devoir au suivi de tous nos partenaires. Vous pouvez lire, dans le magazine ci-joint, le concret de notre action. La section cuir, au centre AFPA de Romans saura vous initier au bienfait de nos travaux. Je suis, pour ma part régulièrement en relation avec le personnel et la direction du centre, pour améliorer la pérennité de notre métier.

Les raisons qui nous lient ainsi sont multiples : - tout d'abord, la formation initiale au métier de la cordonnerie avec son expansion au multiservice, - la nécessité pour les demandeurs d'emploi ou en reconversion professionnelle d'accéder à une formation de qualité avant d'envisager leur projet d'installation ou d'emploi.

./.

Comme vous le savez, et ce dans beaucoup de secteurs de l'artisanat, la difficulté est de céder son

21, rue Jean POULMARCH - 75010 PARIS
Tél. : 01 42 08 47 50 - Télécopie : 01 42 40 13 88
Siret 784 450 249 00015 - Code NAF 9411Z
E-mail : ffcordo@orange.fr - Site internet : www.cordonnerie.org
Formation : déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 7507874 75
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

entreprise à l'âge de la retraite. Dans les 5 ans qui viennent, près de 700 entreprises de cordonnerie seront à céder, et il est dans l'urgence que les formations pour adultes, notamment dont celles enseignées au centre AFPA de Romans puissent contribuer à cette demande.

Nous y travaillons et développons avec tous les centres de formation répartis sur le territoire hexagonal ainsi que la Guadeloupe, ce partenariat spécifique à l'avenir du métier, de nos entreprises au service de la proximité.

Président, votre décision arbitraire et sans consultation préalable avec nos organisations et personnes concernées me semble irresponsable de votre part, dans la situation économique qui nous conduit aujourd'hui à plus de vigilances pour sauvegarder les outils à l'emploi et au réemploi, par une formation initiale qui se doit d'être aménagée tout au long d'une carrière par la formation continue dont la FFCM en assure une partie importante, dans les techniques aux savoirs. Ces formations relèvent d'un coût important, pris en partie par des fonds publics et c'est depuis toujours ce qui permet à une entreprise de pérenniser son avenir dans les difficultés et rebondir dans la réussite.

Il est vrai que les politiques de toutes obédiences confondues, n'ont jamais répondu aux inquiétudes de l'artisanat et du commerce de proximité. C'est un constat amer que nous devons encore, à ce jour, vous faire part. Quand bien même le coût de ces formations est considérable, cela ne doit pas conduire votre région à la suppression des crédits. Les femmes et les hommes concernés, dans votre décision et dans cette disposition, doivent se concerter, ce qui veut dire que nous, acteurs de ces métiers le doivent aussi. C'est l'objet fort de mon interpellation en tant que Président National de la FFCM et signataire de plusieurs Conventions de partenariat avec les centres de formation en cordonnerie multiservice.

Les banques ont fermé les robinets aux projets des artisans de métier, ou parfois ayant de faibles difficultés à surmonter en cours d'activité. Je vous en prie, n'en suivez pas cet exemple.

Président, je me dois d'être insistant à l'affaire à laquelle vous nous conduisez. L'ensemble des ressortissants de notre métier, l'ensemble des acteurs de l'artisanat et du commerce de proximité y sont sensibles et récusent la suppression du financement de la formation des métiers du cuir, surtout dans la ville de Romans-sur-Isère qui porte encore à ce jour un bel héritage du savoir-faire dans la chaussure.

J'espère en attendre de vous toute votre attention à ce courrier. Président, je resterais debout afin que tous nous soyons réactifs au suivi de ce dossier. Je reste à votre disposition pour réfléchir et faire évoluer cette situation.

Nos référents sociaux à nous tous émanent du savoir-faire des artisans et du commerce de proximité – notre Société est en rupture, sauvons là.

« la reconnaissance d'un métier passe toujours par l'engagement de celles et de ceux qui l'exercent ».

Espérant de votre part un retour à ce courrier, veuillez croire, Monsieur le Président, en mes sincères et cordiales salutations.

Le Président de la FFCM,
Dominique Soullard.

Copie de ce courrier à :

Madame Stéphanie Pernod-Beaudon, Vice-Présidente déléguée à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes.

Monsieur Pascal Blain, Directeur régional de pôle emploi

Monsieur de Bernardy, Directeur de pôle emploi Drôme-Ardèche

Monsieur Pierre-Yves Leclercq, Directeur régional de l'AFPA Auvergne Rhône-Alpes.

Monsieur Pierre-Marie Dieval, Responsable d'affaires industrie sud Rhône-Alpes. AFPA

Monsieur Pierre Martin Président de la CNAMS

Monsieur Alain Griset Président de l'U2P (UPA)

Monsieur Bernard Spalter Président de l'APCMA (Assemblée permanente et chambre de métiers et de l'artisanat.

Monsieur André Paulin Président du syndicat des réparateurs industriels de la chaussure (SRIC).

L'ensemble de nos responsables départementaux et régionaux de la FFCM

L'ensemble des centres de formation concernés par la cordonnerie

Tous les ressortissants artisans dans la cordonnerie multiservice.